



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221115-20221115_CC_D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 25/11/2022

Convention financière : extension d'étude de faisabilité de l'implantation d'une antenne CNAM à Montbrison dans le cadre du dispositif « Cœur des territoires »

le cnam

Auvergne – Rhône-Alpes

ENTRE LES SOUSSIGNES

Loire Forez agglomération (LFa), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public située dans le Département de la Loire, ayant son siège social à Montbrison (Loire) 17 Boulevard de la Préfecture - CS 30211- 42605 Montbrison Cédex, dont le numéro de SIREN est 244 200 796, Représentée par son Président, M. Christophe BAZILE, agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté d'agglomération et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° 15 du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022,

ET,

La **Ville de Montbrison**, représentée par Christophe BAZILE, Maire dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal du 28/11/22.

ET,

L'Association de **Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en Auvergne-Rhône-Alpes** ci-après dénommée **Cnam ARA**,
Adresse du siège : Le Cubix, 4 rue Ravier - LYON 07
Numéro de Siret : 443 206 289 00045
Numéro d'organisme de formation auprès de la préfecture : 82 69 075 18 69
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel PERRENOT et, par délégation, le Directeur Régional du Cnam Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Stéphane MAHAUD, pour l'administratrice générale du Conservatoire National des Arts et Métiers et par délégation

Ci-après désigné « Cnam ARA »

Contexte

Depuis 2019, le Cnam (conservatoire national des arts et métiers) conduit un vaste programme de développement « Au cœur des territoires » en partenariat avec l'Etat, qui consiste à déployer des lieux et des offres de formation dans les villes moyennes.

En appui sur sa commune centre Montbrison, engagée dans l'opération « Cœur de ville », ainsi que du fait de son appartenance au Territoire d'industrie « Thiers Lezoux Ambert Montbrison » (TILTAM), Loire Forez agglomération a reçu en avril 2021 un avis favorable à sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Cœur de territoire » lancé par le Cnam.

Loire Forez agglomération et la ville de Montbrison se sont donc engagées auprès du Cnam à définir ensemble une réponse innovante et adaptée en matière d'offre locale de formation avec l'objectif d'ouvrir un nouveau centre ou une nouvelle offre de formation en centralité, à l'horizon de la rentrée scolaire 2023.

Le Cnam a choisi le projet de Loire Forez agglomération pour faire partie des 10 sites pilotes qui font l'objet d'un appui spécifique en ingénierie de projet et en fonctionnement par la Banque des Territoires. Cet accompagnement renforcé constitue une garantie supplémentaire quant à la pérennité de cette implantation et permet un soutien financier pour accompagner le projet.

Une première phase d'étude avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a démarré en 2021 afin d'évaluer la faisabilité du projet et d'une nouvelle offre de formation adaptée au territoire et aux besoins des entreprises. En accord avec les membres du comité de pilotage, une extension de l'évaluation des besoins des entreprises locales à des secteurs complémentaires (à savoir, le numérique et santé/services à la personne) à ceux déjà explorés est aujourd'hui nécessaire afin de définir l'offre de formation la plus adaptée et les modalités opérationnelles de la future implantation du Cnam ARA sur notre territoire.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des parties en ce qui concerne l'extension d'étude à réaliser pour envisager une future implantation du Cnam ARA sur Montbrison :

- Les modalités d'exécution et de suivi de cette extension d'étude,
- L'assiette de financement et le plan de financement,
- Les modalités de versement des fonds.

ARTICLE 2. MAITRISE D'OUVRAGE

Loire Forez agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude décrite ci-après.

ARTICLE 3. . DESCRIPTION DES ETUDES A REALISER

3.1 Périmètre de l'étude

L'étude sera menée sur le territoire de Loire Forez agglomération.

3.2 Objectif de l'étude

L'étude réalisée par l'AMO choisie par Loire Forez et la Ville de Montbrison aura lieu en trois phases :

- Phase 1 : Diagnostic statistique des besoins en emploi et formation sur le territoire de LFa (secteurs : numérique et santé/services à la personne)
- Phase 2 : Entretiens/atelier avec des partenaires économiques et les acteurs de la formation afin d'identifier et de qualifier des besoins de formation des entreprises du territoire

- Phase 3 : Définition de l'offre de formation CNAM pouvant être développée sur le territoire

ARTICLE 4. DELAI PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'ETUDE

La durée prévisionnelle de réalisation de l'étude est de **10 mois** à partir du lancement de la mission en juillet 2022.

ARTICLE 5. FINANCEMENT DES ETUDES

5.1 Assiette de financement

Le montant de l'étude est évalué à **22 140 € TTC**.

5.2 Plan de financement

Loire Forez engagera la dépense totale de 22 140 € TTC et sera remboursée pour partie de la façon suivante :

- La Banque des Territoires apportera un financement de 50 % du coût total Toutes Taxes Comprises de l'extension d'étude, soit une aide financière de 11 070€. Une convention de co-financement entre Loire Forez et la Banque des Territoires sera signée de manière concomitante.
- Il restera ainsi une participation financière de 11 070€ TTC à répartir de manière équitable entre les 2 collectivités et le Cnam ARA.

Loire Forez agglomération, la Ville de Montbrison et le Cnam ARA s'engagent à participer au financement de l'extension d'étude, hors aide de la Banque des Territoires, selon la clé de répartition suivante :

	Clé de répartition	Montant en Euros TTC
Loire Forez	1/3	3 690€
Ville de Montbrison	1/3	3 690€
Cnam ARA	1/3	3 690€
TOTAL	3/3	11 070€

ARTICLE 6. APPELS DE FONDS

6.1 Appels de fonds

Après achèvement total des études, Loire Forez agglomération procèdera à un appel de fonds sur facture acquittée auprès de la Ville de Montbrison et du Cnam ARA.

6.2 Domiciliation de la facturation

La domiciliation des Parties concernées pour la gestion des flux financiers est précisée ci-après :

	Adresse de facturation	N° SIRET	Service administratif responsable du suivi des factures	
			Nom du service	N° téléphone / adresse électronique
Loire Forez agglomération	17 Boulevard de la Préfecture CS 30211 42605 Montbrison Cédex	244 200 796	Direction des Finances	Nathalie RASCLE-ROSSET Directrice de la direction des finances 04 26 54 70 12 nathalierasclerosset@loireforez.fr
Ville de Montbrison	Ville de Montbrison Place de l'Hôtel de ville CS 50179 42 605 MONTBRISON Cedex	214 201 477 00012	Direction des Finances	Eric VALLET Directeur des finances 04 77 96 39 24 evallet@ville-montbrison.fr
Cnam ARA	Le CUBIX 4 Rue Ravier 69007 Lyon	44320628900045	Direction des Finances	Martine VALIDE Resp. Administratif et financiers 04-78-58-00-33 martine.valide@lecnam.net

Fait, en 3 exemplaires originaux,

A _____, le

Pour Loire Forez agglomération

Signé électroniquement le 29/11/2022

Pour le Président, par délégation,
le conseiller communautaire délégué à la politique de
l'emploi, de la formation et de l'insertion

Marc ARCHER

Marc ARCHER Conseiller communautaire délégué à
l'emploi, la formation et l'insertion



Pour le Cnam Auvergne Rhône Alpes

Stéphane MAHAUD
Directeur Régional



Pour la Ville de Montbrison



Christophe BAZILE
Maire

